



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/67
5 juillet 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

TRAVAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

Renseignements généraux

1. La 36^e réunion du Comité exécutif a examiné un document préparé par le Secrétariat du Fonds sur la mise en oeuvre de la décision 35/56 (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/32) qui proposait un échéancier indicatif pour mener à terme la mise en oeuvre du Cadre de planification stratégique du Fonds multilatéral. Le document présenté au comité exécutif comprenait, entre autres, une courte description des travaux du Comité exécutif et la délimitation des travaux entrepris par ses sous-comités à titre individuel, et par le Comité exécutif dans son ensemble.
2. Au cours des délibérations qui ont suivi, les participants ont reconnu que ce document entraînerait un changement majeur dans le fonctionnement du Comité exécutif et donnerait la possibilité d'améliorer la qualité et l'efficacité des travaux du Comité exécutif, et d'adapter les travaux de ses sous-comités à la nouvelle approche. De plus, le gouvernement de la France a présenté une proposition visant à réduire le nombre de réunions du Comité exécutif de trois à deux par année. Bien que les participants aient reconnu qu'un tel changement réduirait les coûts, la majorité des représentants qui ont pris la parole ont jugé qu'un tel changement serait prématuré compte tenu de la complexité des changements dans le fonctionnement du Comité exécutif qui font actuellement l'objet de discussions.
3. À la suite de la discussion, le Comité exécutif a décidé, entre autres choses, de charger le Secrétariat de préparer un document qui sera examiné à la 37^e réunion, qui traiterait des questions soulevées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/32 et qui tiendrait compte des observations et des idées exprimées par les membres du Comité exécutif à la 36^e réunion, ainsi que des commentaires que les membres du Comité exécutif et les agences d'exécution lui feraient parvenir avant le 19 avril 2002. (décision 36/53).
4. Six membres ont fait parvenir leurs commentaires sur la question après la 36^e réunion. Ces commentaires représentaient l'opinion des membres sur l'examen des travaux du Comité exécutif dans le contexte de la planification des ressources, la répartition des ressources, la planification des activités, les travaux des sous-comités et la fréquence des réunions du Comité exécutif.
5. En réponse à la décision 36/53, le Secrétariat a préparé un document proposant un modèle lié à la conformité qui sera utilisé pour la planification des ressources et les futures répartitions des ressources et qui traite également de la planification des ressources et de la répartition des ressources pendant la période de conformité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/66).
6. Le document comprend plusieurs recommandations pour examen par le Comité exécutif sur la planification et la répartition des ressources pour la période triennale de 2003-2005 qui auraient des incidences directes sur les travaux du Comité exécutif si elles devaient être adoptées.
7. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les changements pertinents à ses opérations et à celles de ses sous-comités pendant la période de conformité à la lumière des discussions sur le document sur la planification des activités (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/66).
